

# TOTAL OUGANDA II



→ Assignation en justice

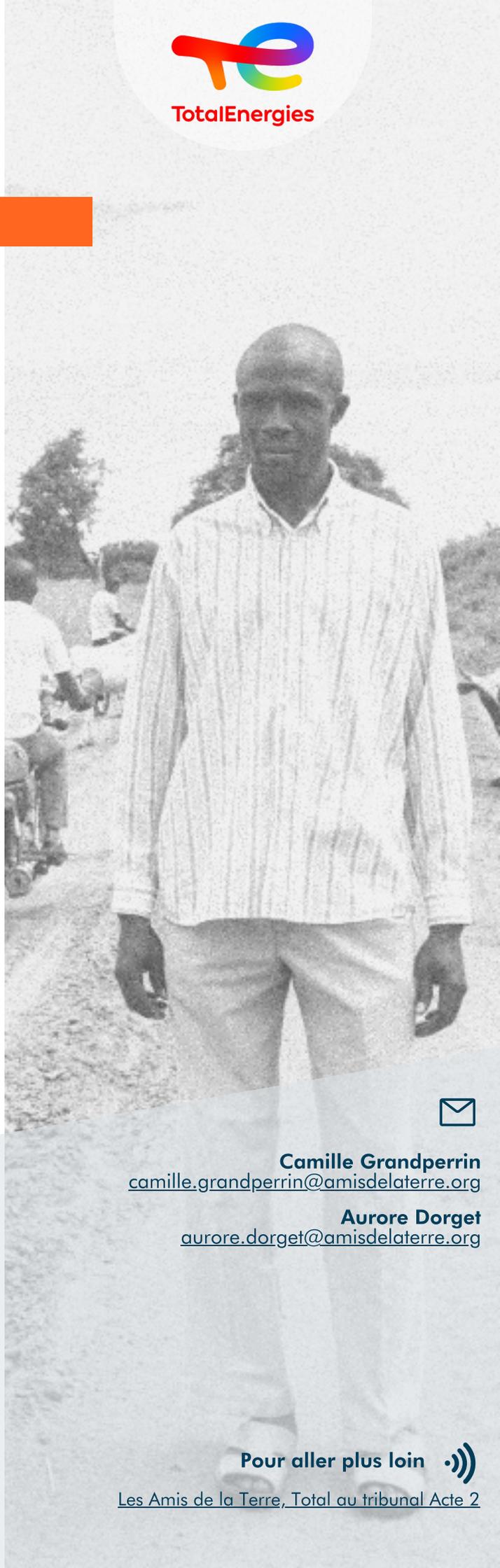
27 juin 2023

## ENJEUX

A la suite de la mise en demeure et de l'action en référé initiée en 2019 par les associations Les Amis de la Terre France, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda, NAVODA, Survie et AFIEGO, qui visait à enjoindre à Total d'exécuter ses obligations en matière de vigilance afin de prévenir des violations massives des droits humains et des atteintes à l'environnement dans le cadre des projets pétrolier Tilenga et EACOP en Ouganda, TotalEnergies a de nouveau été assignée en justice au mois de juin 2023. Cette procédure, toujours fondée sur la loi sur le devoir de vigilance, vise à engager la responsabilité civile de la multinationale pour obtenir réparation pour 26 membres des communautés affectées par ces projets depuis 2017, ainsi que pour le défenseur des droits humains Maxwell Atuhura.

## ACTEURS

Le défenseur des droits humains Maxwell Atuhura, cinq associations françaises et ougandaises – AFIEGO, les Amis de la Terre France, NAPE, Survie et TASHA Research Institute – ainsi que 26 membres des communautés affectées sont à l'initiative de cette procédure contre TotalEnergies.



**Camille Grandperrin**  
[camille.grandperrin@amisdelaterre.org](mailto:camille.grandperrin@amisdelaterre.org)

**Aurore Dorget**  
[aurore.dorget@amisdelaterre.org](mailto:aurore.dorget@amisdelaterre.org)

Pour aller plus loin

[Les Amis de la Terre, Total au tribunal Acte 2](#)

# PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Cette action, fondée sur le volet "réparation" de la loi sur le devoir de vigilance, vise à obtenir l'indemnisation de 26 membres des communautés affectées ainsi que de Maxwell Atuhura, du fait de l'insuffisance des mesures de vigilance de TotalEnergies, ainsi que des choix opérés par cette dernière dans le cadre des projets Tilenga et EACOP, qui auraient entraîné des violations systémiques et répétées des droits humains.

Les demandeurs soutiennent que TotalEnergies n'a pas identifié les risques dans son plan de vigilance, n'a pas agi alors qu'elle avait été alertée de l'existence de ces risques et n'a pas pris les mesures correctives nécessaires une fois les violations survenues.

En effet, selon les requérant-e-s, ces projets - nécessitant des déplacements de population massifs (plus de 118 000 personnes) auraient entraîné de graves violations de leur droit de propriété, notamment liées aux interdictions et restrictions dans l'utilisation des terres avant le paiement des compensations et à l'insuffisance du montant de ces dernières, ainsi que des violations de leur droit à l'alimentation.

Par ailleurs, plusieurs des demandeurs - associations et personnes physiques - auraient subi des menaces, harcèlement et arrestations du fait de leur opposition au projet et de leur participation à la procédure judiciaire, et demandent réparation pour la violation de leur liberté d'expression, d'opinion et de manifestation.

*Pour Juliette Renaud, coordinatrice des Amis de la Terre France, « Les projets Tilenga et EACOP sont devenus emblématiques, dans le monde entier, des ravages du pétrole sur les droits humains et l'environnement. Les communautés affectées doivent obtenir justice pour les violations commises par Total ! Cette nouvelle bataille est celle de celles et ceux dont la vie et les droits ont été piétinés par Total. Nous saluons leur courage de s'opposer à cette puissante multinationale malgré les menaces qu'ils subissent, et demandons à la justice française de réparer ces préjudices pour ainsi mettre fin à l'impunité de Total ».*

*Maxwell Atuhura, défenseur des droits humains et de l'environnement et directeur de TASHA, affirme quant à lui : « J'ai été témoin d'un certain nombre de harcèlements et d'intimidations à l'encontre de la société civile, d'étudiants, de membres de communautés affectées qui dénoncent les violations des droits humains causées par Tilenga et EACOP. Je subis moi-même des menaces répétées. Cela ne s'arrête pas et ne fait qu'augmenter. Quelque chose doit être fait par le gouvernement français, qui jusqu'à présent reste silencieux alors qu'il est de son devoir de réguler une entreprise française comme Total ».*

